



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

PP 44 09/07/2013

## Financement de la retraite La cotisation sociale sur la consommation

Il est urgent de rétablir l'équilibre financier d'ici 2020 pour éviter d'atteindre un déficit de 20, 6 milliards d'euros.

### CFE-CGC

59 rue du Rocher  
75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

### Directeur de la Communication

Pierre Jan  
☎ : 01 55 30 12 92  
06 32 05 69 02  
Mél : [pierre.jan@cfecgc.fr](mailto:pierre.jan@cfecgc.fr)

La CFE-CGC propose la création d'une cotisation sociale sur la consommation. Son rendement donne la possibilité à tous les salariés de bénéficier du système de retraite par répartition de manière juste et partagée. Elle permet de réduire le déficit en opérant un transfert d'une part des cotisations salariales et patronales vers une cotisation sociale sur la consommation. Il s'agirait d'augmenter de deux points les deux taux de TVA (normale et intermédiaire) pour un gain de 15,5 milliards d'euros par an. Le produit de cette hausse devra être fléché vers le financement de notre système de retraite, une affectation que ne permet pas la TVA classique...

La cotisation sociale sur la consommation aurait l'avantage d'améliorer aussi la compétitivité de nos entreprises en baissant le coût du travail et en impactant les produits importés, tout en augmentant le salaire net des salariés. Pour la CFE-CGC, il s'agit d'une logique gagnant-gagnant entre les salariés et les entreprises au service du collectif.

Cette solution de financement durable permettrait non seulement d'écartier la désindexation mais aussi les propositions du rapport Moreau qui font supporter à la classe moyenne la totalité de l'effort avec un risque certain d'appauvrissement, notamment pour les retraités.

La CFE-CGC préconise, en parallèle, un principe de retraite à la carte combinant l'âge et de la durée de cotisation afin de permettre à chacun de partir à un âge décent.

Il est de plus fondamental de redonner des perspectives aux jeunes : la CFE-CGC exige que la réforme prenne en compte les années d'études post-bac dans le calcul de la retraite.

La CFE-CGC est très attachée au système de retraite par répartition qui doit bénéficier à tous. Elle refuse d'opposer les catégories et les régimes pour pérenniser le système.



Dossier suivi par : Serge Lavagna  
Secrétaire national CFE-CGC Protection sociale  
☎ : 06 80 15 83 98 - ✉ : [serge.lavagna@cfecgc.fr](mailto:serge.lavagna@cfecgc.fr)